



Règlement bois sur la déforestation importée : les obligations



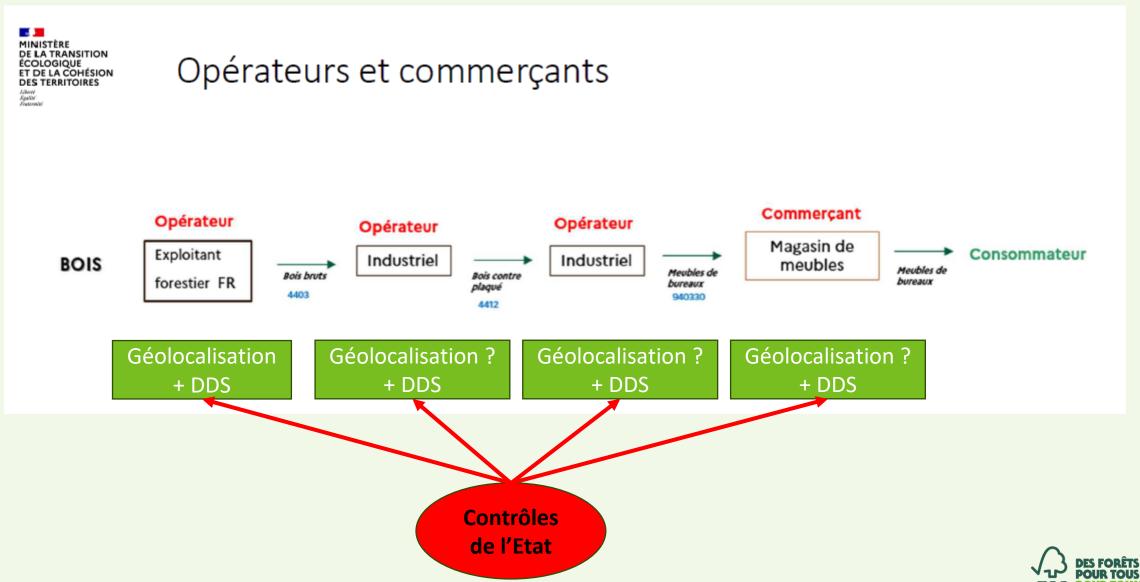


Obligation de mettre sur le marché des produits « 0 déforestation »

- → Obligations pour la gestion forestière après le 31 décembre 2020
 - Légalité de la gestion forestière
 - Prise en compte des droits des peuples autochtones
 - Dégradation (= « conversion » pour FSC)
 - Géolocalisation
- → Obligation de traçabilité
 - Géolocalisation des forêts d'origine
 - Diligence raisonnée avec définitions des risques et atténuation des risques
- → Mêmes règles pour les gestionnaires forestiers européens



Opérateur ou commerçant



Règlement bois sur la déforestation importée : dates d'application

Adoption formelle: 16 mai 2023

Publication: 29 juin 2023

Délais de 18 mois = 29 décembre 2024

+ 6 mois pour les TPE et PME = 29 juin 2025





Action de FSC







Au niveau européen:

- WEBINAIRE 23 mars 11h 13h En ligne
- ÉVÈNEMENT « Wood you find it? » 25 avril 9h 19h Bruxelles
- FaQ à venir

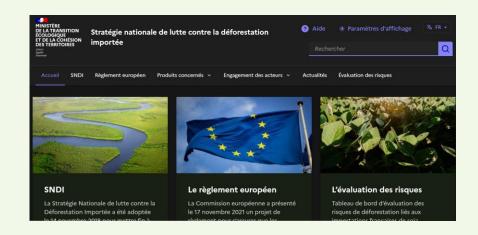
Au niveau français:

- GT pour les adhérents uniquement
- Table ronde suite à notre AG le 29 juin à 17h30

Visionnage possible en direct sur Youtube



Action de l'Etat français





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- → Travaux de la SNDI depuis 2018:
 - Plateforme dédiée.
 - Reconnaissance des certifications pour lutter contre la déforestation.
- → Informations/webinaires réguliers à destination des têtes de réseau des filières concernées
- → Groupe de travail dédié à la traçabilité avec les acteurs de la filière (à venir)
- → Groupe de travail spécifique sur la question de la conversion avec les ONG et les entreprises (à venir)



ATIBT / Le commerce du bois



Home > Actualités > Une brochure pour décrypter et comparer le RDUE avec le RBUE

Une brochure pour décrypter et comparer le RDUE avec le RBUE

12.04.2023





Nombreuses zones de flou nécessitant des interprétations

- → Définition de certains termes pour traiter la question de la « dégradation »:
 - « Dégradation »
 - « Forêt générée naturellement »
 - « Forêt plantée »
 - « Forêt de plantation »
 - « Parcelle » (plot of land). Référence à la définition de « parcelle » au niveau national.
- → Définition des pays à risque fort, faible, moyen prévu en décembre 2024 par l'UE Mais définition des risques à analyser dans le règlement (niveau de déforestation dans le pays, présence de peuples autochtones, niveau de corruption, etc.)
- → Les outils de traçabilité. Besoin d'harmonisation des formats de données?
- → Les données de géolocalisation devront-elles être liées aux interdictions/obligations en forêt?
- → Les données de géolocalisation devront-elles être fournies de la forêt jusqu'au consommateur final? Si oui, comment faire pour le bois d'industrie?





FSC est-il compatible avec le RDUE ?

→ Gestion forestière : FSC va plus loin:

- Respect de la législation du pays d'origine (+ harmonisation).
- Droits des travailleurs (+ tout au long de la chaîne de valeur)
- Respect des droits des peuples autochtone (consentement libre, préalable et éclairé).
- « Dégradation » (= « Conversion » à FSC).
- + Préservation des sols
- + Préservation des cours d'eau
- + HVC et réseau d'aire de conservation

• • •

→ Qu'en est-il du bois contrôlé FSC? L'analyse de risque FSC sera-t-elle suffisante notamment dans les pays à risque faible? Réponse a priori : « Oui »

FSC Risk Assessment Platform | FSC Connect

- → Géolocalisation : Cartographie des forêts FSC obligatoire depuis AG 2021.
- → Outils numériques de traçabilité :
 - en cours de développement à FSC.
 - Travail également avec l'écosystème de consultants pour harmoniser les données.
 - Travail avec FAO ou ISEAL pour harmoniser les bases de données.



Position de l'Etat français sur les certifications



La certification

La certification est un élément important à mettre en avant dans les étapes d'évaluation du risque et d'atténuation du risque,

MAIS

- Une certification n'exempte pas de la procédure et de la déclaration de DR
- Une certification n'est pas réglementairement reconnue comme une garantie « zéro déforestation »



Première synthèse

Prise en compte des droits des peuples autochtones (CLIP) : FSC est compatible et va plus loin



Dégradation (= « conversion » pour FSC) : FSC est compatible et va plus loin

> Bois contrôlé Compatible? Outil de mitigation

> > des risques

Légalité de la gestion forestière :
FSC est compatible et va plus loin

plus loin que le RDUE.

Sera un outil extrêmement puissant pour apporter des éléments aux clients pour leurs DDS.

Cartographie des forêts: En cours

Contrôles sur site effectués en France et dans les pays d'origine. Les contrôles RBUE se basaient sur une DDS. Ce sera pareil pour le RDUE.



Traçabilité:
Pas d'outil mais FSC
participe aux discussion







Merci



Forest Stewardship Council® FSC * France









Résidence Hoche – Bâtiment A 8 boulevard de la Paix 56000 Vannes, France Tel.: +33 (0)2 97 63 08 29

www.fr.fsc.org

FSC® F000212